

UPIAV

union patronale des ingénieurs et architectes vaudois

La tâche principale de l'Upiav a toujours été de gérer la Convention collective de travail des bureaux d'architectes et d'ingénieurs vaudois. Celle-ci jusqu'à ce jour n'avait pas force étendue, ce qui signifie qu'elle ne s'applique qu'entre bureaux membres et employés syndiqués, ou s'il y est fait référence dans le contrat de travail.

La portée de cette CCT est devenue insuffisante eu égard à l'ouverture des frontières, aux marchés publics et aux problèmes rencontrés par les ingénieurs principalement au niveau des honoraires. Il a été décidé de passer à une CCT avec force étendue s'appliquant comme une loi à tous les bureaux du canton et à ceux de l'extérieur qui agissent dans le canton.

Parallèlement et comme vous le savez, la Comco a provoqué l'abrogation des tarifs KBOB et conteste les règlements SIA 102, 103 et 108. Ce qui donne un poids supplémentaire à la CCT qui comporte un tableau des salaires plancher.

Vous avez été tenus au courant du déroulement des discussions. Le processus a été long, Fabian Rozemberg est le quatrième Président qui a eu à gérer la mise en place de cette CCT. Mais, nous sommes en mesure de vous confirmer qu'a pu être signée par l'Upiav, par Unia et par toutes les associations partenaires (SIA, FAS, GPA et OSA) la fameuse Convention collective qui est destinée à avoir force étendue après approbation par le Conseil d'Etat.

Notre objectif est une entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 2019, mais cela ne dépend plus entièrement de nous.

Pour dissiper tout malentendu, il convient de souligner qu'il ne suffit pas de signer la CCT avec force étendue, elle doit encore être approuvée par le Canton pour obtenir sa force légale, et c'est cette démarche qui est en cours, avec une publication dans la FAO.

Des séances d'information sont prévues avec la collaboration du Centre patronal. Cela étant, le but du présent message est de vous informer que nous sommes parvenus à réaliser cet objectif, la CCT avec force étendue a été signée le 23 août 2018 et devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019 !

Lausanne, le 25 août 2018

Secrétariat de l'Union Patronale des Ingénieurs et architectes vaudois
Philippe Vogel, secrétaire général